



Droits congés payés des cdi en temps partiels

Par **mint2614**, le **27/06/2009** à **02:15**

Bonjour, je suis un salarié en temps partiel depuis 24 janvier 2008 avec un CDI de 15h. En avril 2008, mon responsable a fait passer mon contrat à 20h par semaine sans me demander. En décembre 2008, j'ai pris un mois de congé mais il m'a compté que 43,75h sur le fiche de paie de décembre et 32h sur le fiche de paie de janvier 2009. En mai 2009, j'ai demandé une semaine de congé pour préparer mes examens et il m'a payé 15h. Sur la fiche de paie, mes horaires passent de 20h par semaine à 15h par semaine (cette fois ci encore sans me consulter). Alors comme je vais démissionner bien tôt pour partir ailleurs, je voudrais savoir si mes congés payés seront calculés sur 20h ou sur 15h car pendant la durée d'un an (de 01/06/2008 à 31/05/2009), il y a une seule fois que mes horaires sont 15h par semaine. Et il me reste combien d'heures de congés payés jusqu'aujourd'hui (fin juin). Je vous remercie de me répondre car dans ma société, il y a toujours des problèmes de paie avec les étudiants étrangers qui ont travaillé pour eux.